

Livret d'accueil

« Foyer Les Lauriers »



« Foyer Les Lauriers » - Rue des Forges, 76850 Bosc-le-Hard

Téléphone : 02 32 93 90 50

E-mail : foyer.leslauriers@amer-76.fr

1 - A.M.E.R. = Association Médico Educative Rouennaise

L'A.M.E.R. a été créé en 1959 par des parents d'enfants déficients intellectuels.

Les objectifs de l'association sont de :

- Créer et gérer des établissements pour accueillir des personnes déficientes intellectuelles
- Assurer un appui moral aux familles
- Répondre aux besoins des personnes handicapées

L'A.M.E.R. est gérée par un Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de parents adhérents et élus lors de l'assemblée générale annuelle.

Comment adhérer à l'association ?

Toute personne peut devenir membre de l'A.M.E.R. en payant une [cotisation](#) annuelle.

Une [cotisation](#) est une somme d'argent que l'on donne à une association pour être adhérent.

Être adhérent c'est être membre de cette association.

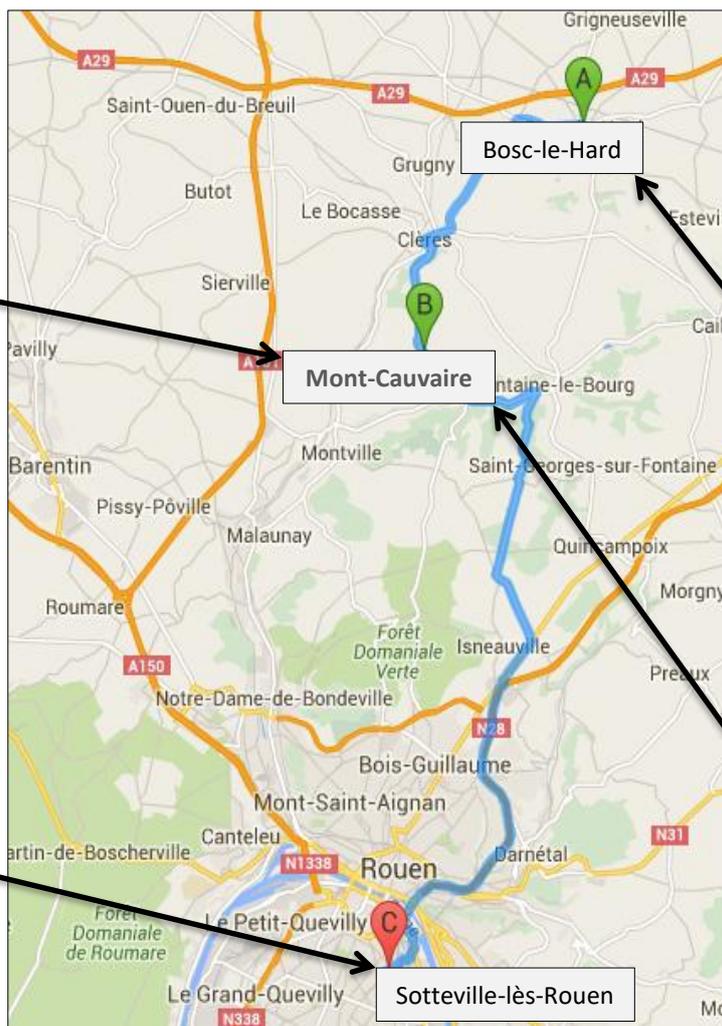
Etre membre veut dire :

- Participer à la vie associative (vente de brioches, kermesse, soirée couscous...)
- Etre bénévole
- Défendre la cause des personnes déficientes intellectuelles

Présentation des différents établissements et services de l'A.M.E.R.



Atelier de jour
et foyer d'hébergement
« Les Pommiers »
à Mont Cauvaire



Foyer de vie et Foyer
d'accueil médicalisé
« Les Lauriers »
à Bosc-le-Hard



Atelier de jour « Les
Lierres »
à Sotteville-lès-Rouen



IME Dominique Lefort
à Mont Cauvaire

2 - Foyer « Les Lauriers »

Le foyer « Les Lauriers » a été créé en 1996.

Il est actuellement en rénovation et va être agrandi.

Le foyer est **agréé** par le Conseil Départemental de Seine-Maritime.

Agréé veut dire que l'A.M.E.R. est autorisée à accueillir des personnes déficientes intellectuelles.

Les objectifs du foyer sont :

- Maintenir la personne active
- Maintenir les compétences de la personne
- Intégrer la personne dans la vie sociale

Le foyer est situé au centre du village de Bosc-Le-Hard.

Les personnes peuvent profiter des différents commerces, associations... du village.

Le foyer propose :

- Un accueil de jour
- Un foyer de vie
- Un Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM)

Le foyer accueille 40 personnes:

- 10 personnes en accueil de jour
- 20 personnes en foyer de vie avec hébergement
- 10 personnes en foyer d'accueil médicalisé

Toutes ces personnes ont plus de 30 ans.

Pour demander une admission au foyer il faut :

- une notification d'orientation de la **MDPH**
- une fiche d'informations complétée

- si tutelle ou curatelle, une ordonnance de jugement de tutelle
- un rapport éducatif
- un rapport médical



MDPH = Maison Départementale des Personnes Handicapées

1) L'accueil de jour

L'accueil de jour est ouvert 240 jours par an.

L'accueil se fait du lundi au vendredi.

Un calendrier des dates d'ouverture est donné tous les ans au mois de septembre.

2) Le foyer de vie

Le foyer est ouvert toute l'année.

Le foyer est le domicile de la personne accueillie.

3) Le FAM = Foyer d'Accueil Médicalisé

10 places ont été créées en septembre 2013.

Le FAM est pour les personnes qui sont dans un état de dépendance.

Un état de dépendance signifie qu'ils ont besoin de l'aide d'une autre personne pour réaliser les gestes de la vie quotidienne (se laver, manger, s'habiller...)

Ces personnes ont besoin d'une surveillance médicale et des soins infirmiers.

Les chambres sont adaptées avec du matériel médical.

Avec par exemple : lève malade ; lit médicalisé ; couvert adapté ; chaise de douche...

Les objectifs du FAM :

- La surveillance médicale
- Le suivi médical
- L'accompagnement médical et psychologique

4) L'équipe du foyer « Les Lauriers »

Elle est composée de :

- Médecin coordonnateur
- Infirmière
- Aide-soignant
- Psychologue
- Coordinatrice
- Animateur sportif
- Animatrice
- Aide Médico Psychologique = AMP
- Surveillant de nuit
- Personnel de service et d'entretien
- Cuisinier

Un médecin généraliste vient au Foyer 1 fois par semaine.

Un kinésithérapeute vient au Foyer 2 fois par semaine.

Il faut une ordonnance pour le kinésithérapeute.

5) Les services hôteliers sont :

- Chambres individuelles avec salle de bain et toilettes
- Repas préparés par le cuisinier et pris au foyer
- Lingerie sur site

6) Les missions du foyer sont axées sur :



Un accompagnement personnalisé dans les actes de la vie quotidienne

Exemples : se laver, manger, s'habiller...



Le bien-être et la santé

Exemples : faire du sport, manger équilibré, prendre soin de sa santé.



L'expression et la participation

Exemples : échanger avec les autres, participer à des réunions et donner son avis, faire des choix en toute autonomie et voter.



La vie sociale et les liens familiaux

Exemples : faire des sorties, faire du sport, maintenir les liens avec la famille.



L'autonomie

Exemples : faire du sport, atelier cuisine, atelier mémoire, utilisation de matériel adapté.

Exemple d'une journée au foyer :

- **7h30 – 10h00** : petit-déjeuner au foyer
- **9h00** : ouverture de l'accueil de jour 
- **10h00 – 12h00** : activités en ateliers   
- **12h00 – 13h00** : déjeuner au foyer 
- **13h00 – 14h00** : temps libre
- **14h00 – 16h00** : activités   
- **16h00 – 16h30** : goûter 
- **16h00 - 17h00** : départ des personnes en accueil de jour
- **16h30 – 19h00** : activités diverses   
- **18h30** : dîner au foyer (premier service) 
- **19h30** : dîner au foyer (deuxième service)
- **22h00** : arrivée du surveillant de nuit

3 - Le fonctionnement du foyer

Le foyer est financé par l'aide sociale départementale, qui fixe le prix de journée.

Les personnes accueillies en journée payent :

- Les transports 
- Les repas 

Et les personnes accueillies en hébergement reversent 70% de leur Allocation Adulte Handicapé (AAH).



Important : le Département demandera un **versement** des intérêts bancaires et du **patrimoine** pour récupérer l'argent donné pour la prise en charge de la personne.

Dans cette phrase, un **versement** est une somme d'argent que l'on redonne.

Dans cette phrase, **patrimoine** signifie les propriétés immobilières (maison, appartement ou terrain).

Le FAM est financé par **l'ARS**.

L'ARS est l'Agence Régionale de Santé.

4 - Le projet personnalisé

Le projet personnalisé participe à l'épanouissement de la personne dans sa vie de chaque jour.

Le projet personnalisé donne :

- Les besoins et les souhaits de la personne
- Les objectifs de l'accompagnement
- Les moyens utilisés

Le suivi du projet est fait par l'éducateur référent et la coordinatrice.

Il est réalisé dans les 6 mois qui suivent la signature du contrat de séjour.

Il est renouvelé tous les ans.

5 - Droits et devoirs de chacun



Chaque personne accueillie a des droits et des devoirs.

Ces droits et ces devoirs se trouvent dans le **règlement de fonctionnement de l'établissement**.

Ce règlement est affiché dans le hall d'entrée de l'établissement, et la personne accueillie doit le respecter.

La Charte des Droits et des Libertés est fournie avec le livret d'accueil

Les autres droits sont :

- Faire appel à un **médiateur** si j'en ai besoin.

Le **médiateur** est une personne qui intervient pour régler un problème entre l'établissement et la personne ou sa famille.

- Participer au Conseil de la Vie Sociale (CVS).

Le Conseil de la Vie Sociale (CVS) est une réunion pour :

- Parler du fonctionnement de l'établissement
- Proposer des idées pour améliorer le quotidien
- Donner son avis

Au Conseil de la Vie Sociale (CVS) il y a :

- Des délégués sont des personnes accueillies.

Les délégués sont élus par les autres personnes de leur établissement.

- Des parents adhérents à l'A.M.E.R.
- Des personnes de la direction.
- Des personnes qui travaillent dans l'établissement.

Il y a 3 commissions CVS par an.

6 - Informations particulières

La MDPH c'est quoi ?



La MDPH c'est la **Maison Départementale des Personnes Handicapées**.

Les missions de la MDPH sont :

- Accueillir les personnes handicapées et leur famille.
- Informer les personnes de leurs droits, et des aides qui existent pour elles (financières, structures, soins, matériels ...).
- Accompagner et conseiller les personnes et leur famille.
- Etudier les demandes de reconnaissance handicap et les aides financières des personnes et de leur famille.

La CDAPH c'est quoi?

La **CDAPH** c'est la **Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées**.

La CDAPH est située dans la MDPH.

C'est une commission pour connaître l'orientation de la personne.

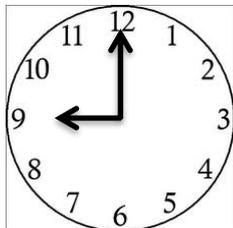
La prestation de compensation du handicap c'est quoi ?

La prestation de compensation est une aide financière.

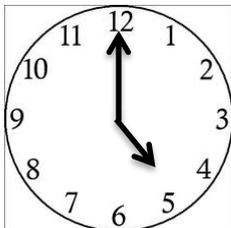
Elle aide la personne handicapée dans sa vie de tous les jours ou pour des situations exceptionnelles.

7 - Informations pratiques

L'atelier de jour est ouvert du lundi au vendredi :



09h00



17h00



Répertoire de l'établissement

Secrétariat Lauriers : 02 32 93 90 50

Présidente de l'A.M.E.R. : Madame TAUPIN

Directeur de l'A.M.E.R. : Monsieur ANOUJ

Directrice du secteur adulte : Madame ROUSSEL

Responsables de service : Monsieur BASIRE et Madame CARPENTIER

La coordinatrice : Madame QUINAUX

La secrétaire : Madame HAMON

Siège social de l'A.M.E.R.

Domaine du fossé - 76690 Mont Cauvaire

Téléphone : 02 32 93 90 20 / Fax : 02 35 33 12 45